

Le 31 mai 2016

Monsieur Alexandre Chabot
 Secrétaire général
 Université de Montréal
 Pavillon Roger-Gaudry, bureau e424

Objet : Précisions au sujet du *Rapport sur les enjeux relatifs au statut du corps professoral de la modification du statut de la Faculté de théologie et de sciences des religions*

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité du statut du corps professoral a appris qu'à sa séance du 16 mai, l'Assemblée universitaire a discuté du « Rapport sur les enjeux relatifs au statut du corps professoral de la modification du statut de la Faculté de théologie et de sciences des religions ». À cette occasion, il appert qu'il a été pris pour acquis que la recommandation qui conclut le rapport était devenue caduque.

Après consultation avec les membres du Comité, il paraît approprié d'informer les membres de l'Assemblée universitaire que le Comité du statut du corps professoral n'a jamais discuté de la question de savoir si la recommandation qui concluait son rapport relativement aux enjeux relatifs au statut du corps professoral associés à la modification du statut de la FTSR était devenue caduque en raison du résultat de négociations avec les représentants syndicaux.

Tous savent, ou devraient savoir, que le mandat du Comité du statut du corps professoral ne doit pas être confondu avec les instances habilitées à négocier les relations de travail régies par les lois du travail. Le CSCP, avise l'Assemblée universitaire sur les enjeux institutionnels et académiques qui sont régis notamment par la Charte et les Statuts de l'Université.

Il importe de rappeler qu'un accord entre la direction et le syndicat sur les conditions de travail ne rend pas caduc le rôle des assemblées

adresse géographique
 Pavillon Maximilien-Caron
 3101, chemin de la Tour
 Bureau A-8456
 Montréal (Québec) H3T 1J7

adresse postale
 C.P. 6128, Succ. Centre-ville
 Montréal (Québec) H3C 3J7
 CANADA

Téléphone : (514) 343-7210
 Télécopieur : (514) 343-7508
 www.crdp.umontreal.ca

départementales et facultaires, sujet sur lequel porte principalement le rapport déposé par le CSCP.

La recommandation du rapport déposée par le CSCP est à l'effet que les assemblées facultaires de toutes les unités éventuellement concernées par des projets de restructuration ou d'abolition doivent exprimer leur accord.

La majorité des membres du CSCP estime opportun d'informer les membres de l'Assemblée universitaire de ces faits¹. À cette fin, je vous recommande de porter dès maintenant la présente lettre à la connaissance de tous les membres de l'Assemblée.

Acceptez, monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président du Comité du statut du corps professoral,



Pierre Trudel
Professeur

¹ Un membre du CSCP, M. Jean Charest n'a pas souhaité être associé à la présente lettre.